

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 21/22 (1913)

Heft: 1

Artikel: Rapport du comité de l'Ambulance Vaud-Genève pour la Grèce

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555933>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

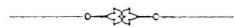
Art. 7. — Des diplômes ou certificats seront remis aux lauréats des concours.

Art. 8. — Les travaux primés deviendront la propriété de la Société militaire sanitaire suisse, qui pourra les

faire publier dans les organes de la Croix-Rouge.

Au nom du Comité central de la Société militaire sanitaire suisse :

Le Président, Le Secrétaire,
U. Labhart. *F. Benkert.*



Rapport du comité de l'Ambulance Vaud-Genève pour la Grèce.

L'idée d'envoyer en Grèce une Ambulance suisse chargée de secourir les blessés de la guerre balkanique (1912-1913), est due à l'initiative privée, ainsi que la première impulsion pour mettre à exécution les plans primitifs.

Le Comité de l'Ambulance dont il est question a été formé par les bonnes volontés, prises surtout dans les cantons de Vaud et de Genève parmi les notabilités médicales et chirurgicales, ainsi que par les présidents et membres des sections des Croix-Rouges correspondantes.

Dans une séance générale, il fut décidé de l'envoi, sous la direction du Dr Albert Reverdin, de Genève, d'une mission dont on ne pouvait pas encore fixer l'importance, car les souscripteurs qu'on avait décidé de prier n'avaient pas encore manifesté dans quelles proportions ils désiraient s'inscrire. Néanmoins, dans le Comité, certaines personnalités eurent le courage de préjuger de la générosité de leurs compatriotes et la formation de l'Ambulance fut décidée.

Nous devons ajouter que la collecte faite spécialement dans les cantons de Vaud et de Genève, pour couvrir les frais de notre expédition, dépassa nos prévisions; en sorte que nous sommes heureux, aujourd'hui, de pouvoir remercier les généreux donateurs, en leur fournissant, de

façon succincte, un rapport explicatif des dépenses faites en leur nom.

Il fut décidé, car telle était l'impression du moment, de partir dans le plus bref délai, afin, s'il en était temps encore, d'être utile à l'armée, ou même aux civils dont le pays avait été dévasté par la guerre.

En 8 jours, on rassembla le matériel nécessaire pour une action importante, comme en avait décidé le Comité en seconde séance; ceci pour expliquer les sommes assez considérables destinées à couvrir les frais d'achat d'un matériel complet. Quatorze Suisses et Suisseuses furent équipés et pouvaient, le 9 novembre, s'embarquer à Genève pour Marseille, tandis que le matériel les avait déjà devancés sur cette même route.

Le personnel de l'Ambulance de la Croix-Rouge suisse, section Vaud-Genève, se composait alors de :

1. Dr Albert Reverdin, né à Genève le 12 mai 1881, de Genève;
2. Dr Georges Porte, né le 5 septembre 1879, Plainpalais-Genève, capitaine-médecin, bat. 88;
3. Dr Alfredo Vella, né à Faido le 16 mars 1883, de Bedretto (Tessin);
4. Dr Marie Feyler, née à Lausanne le 24 septembre 1864, de Romanel;
5. Dr Flournoy Henri, né à Genève le 28 mars 1886, de Genève;
6. Claire Combe, née à Aigle le 25 février 1870, d'Orbe;
7. Hélène Wagnière,

née à Orzens le 20 septembre 1885, d'Yverdon ; 8. Blanche Marie Berney, née à Lausanne le 26 août 1878, de L'Abbaye ; 9. Louis Renaud, né à Neuchâtel le 23 avril 1877, de Neuchâtel ; 10. Hermann Kern, né à Schaffhouse le 26 janvier 1887, Hôpital Cantonal, Genève ; 11. Edouard Zürcher, né à Château-d'Oex le 24 novembre 1887, de (Frutigen) Berne ; 12. Henri Pernet, né à Ormont-Dessus le 4 mai 1888, de Lausanne ; 13. Hermann Fitze, né à Schœnengrund le 10 août 1887, de Bühler (Appenzell) ; 14. Dr John Girard, né à Renan (Jura bernois) le 30 janvier 1877, de La Ferrière, capitaine-instruct.

(Le médecin en chef voulut bien donner au docteur capitaine Girard, instructeur du service sanitaire de notre armée, la permission de suivre l'Ambulance, avec laquelle il resta jusqu'à fin janvier, à titre d'invité.)

Seul, le Dr Reverdin prit le chemin le plus court par l'Italie, pour prévenir à Athènes l'arrivée de la majorité des participants, afin de prendre les dispositions nécessaires pour orienter l'expédition vers le point le plus utile. En effet, après une journée d'arrêt dans la capitale de la Grèce, on put réembarquer pour l'Epire, où le Service sanitaire grec avait décidé de diriger « les Suisses ».

Après un voyage de 24 heures, l'Ambulance Vaud-Genève débarqua à Prevesa, où pendant trois semaines s'exerça son activité.

Au préalable, elle dût prendre possession et mettre en état l'Hôpital turc devenu Hôpital militaire grec. Pendant ce court séjour, 27 malades seulement reçurent nos soins. Les heures de liberté furent mises à profit pour faire connaissance avec une langue et un caractère étrangers.

Le 26 novembre, il fut décidé que, vu les victoires de l'armée grecque, on pouvait tenter d'avancer d'une quarantaine

de kilomètres, soit jusqu'à Philippias où l'Ambulance se fixa définitivement, comme nous l'allons voir.

Ce changement de domicile et les préparatifs pour agencer le nouvel hôpital durèrent 8 jours environ, car les difficultés furent grandes pour transporter les 95 caisses et ballots qui comptaient les 5000 kg. de bagages.

L'Ambulance suisse fut chargée de la chirurgie de l'armée d'Epire, dont les blessés devaient tous passer par Philippias, car une seule route utilisable pour transports roulants reliait cette petite bourgade avec les rangs de l'armée, située alors à 15 km. en avant.

Comme on pourra le voir, l'activité du nouvel hôpital crû de jour en jour. Tout d'abord, la maison d'école avait été choisie pour y installer les blessés ; on réussit parfois à mettre à couvert, dans les 4 chambres et le corridor qui la formaient, jusqu'à 60 malades, la salle d'opération ne chômant pas.

Grâce à un éclairage électrique fourni par un moteur Félix à explosions de 3 HP. (offert par la Maison Mégevet, de Genève) attelé à une dynamo de 120 volts sur 18 ampères, la lumière fut être répandue tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment et des tentes, qui ultérieurement y furent annexées, pour que le travail, qui était par le fait des circonstances plus intensif la nuit que le jour, puisse se poursuivre sans un instant d'interruption.

L'Ambulance suisse bénéficia de la bienveillance du commandant en chef, le général Sapounzakis, qui lui confia des infirmiers militaires, des officiers pour les commander, un personnel secondaire, des tentes, du matériel pour parfaire son installation, si bien qu'au début de janvier, le Dr Reverdin avait sous sa direction 325 lits de chirurgie.

Cette augmentation énorme de l'importance de l'Ambulance, qui avait été basée sur 50 lits environ, exigea de nos compatriotes un effort considérable, mais ils firent heureusement honneur à leur devoir sans faiblir.

Cependant, après trois mois de séjour à l'étranger, 3 des participants, les Drs Porte, Flournoy et M^{me} Combe, demandèrent à regagner leurs pénates; ce qui leur fut accordé; et trois médecins, soit: Dr Narbel de Lausanne, Dr Forel de Bercher, Dr Hug, assistant à l'Hôpital cantonal de Lausanne,

furent envoyés pour les remplacer, ainsi que trois infirmiers: MM. Marchand, Pointet, Ogay. Cette augmentation de personnel s'acréa encore de quatre infirmières choisies parmi les 12 qui avaient été envoyées de Suisse pour fonctionner à l'Hôpital des Elvédias, sur la demande de S. A. R. Madame la Princesse Marie de Grèce. Ces quatre infirmières, distraites de leur premier but, ne séjournèrent à Philippias que pendant quelques semaines, puis regagnèrent leur poste d'Athènes.

(*A suivre.*)



Nouvelles de l'activité des sociétés

Gardes-malades, section de Neuchâtel. Réunion mensuelle du 2 décembre 1913. — Membres présents: M^{mes} Sophie Bourquin, Jeanne Decosterd, Marie Hofstetter, Marguerite Jaccard, Berthe Porchet, Ida Domon, Olga de La Harpe, Maria Quinche, Mina Elsner.

Nous sommes heureuses de voir l'empressement avec lequel les gardes répondent aux convocations.

Lecture du procès-verbal de la réunion précédente.

Causerie sur l'hygiène et soins aux nouveaux-nés.

L'enfant réclame trois choses, la *propreté*, la *chaleur* et une *alimentation rationnelle*.

Toilette du nouveau-né. La garde aura préparé une chambre à 18°, des serviettes de flanelle, des linges de bain, du savon, de l'eau chaude, de la poudre de riz et des langes de flanelle. La toilette du nez se fait au moyen d'un morceau de coton imbibé d'eau tiède, que la garde présente sous le nez du bébé en lui fermant la bouche afin qu'il aspire.

Pour les oreilles, un linge fin sera suffisant; donc pas de nettoyage avec des allumettes ou des épingle à cheveux!

Dans son berceau, le nouveau-né a facilement froid, il aura une boule d'eau chaude aux pieds;

cette bouillotte sera enveloppée d'un sac et soigneusement placée à une certaine distance des pieds, afin qu'ils ne puissent pas être brûlés.

Régime du nouveau-né. Un nouveau-né ne doit prendre que du lait; il recevra son premier repas 2 ou 3 heures après sa naissance et ensuite de 2 en 2 heures, soit 6 à 8 repas par jour, avec un repos de 6 à 8 heures la nuit.

Le repas doit durer un quart-d'heure. Si les repas sont donnés à heures fixes, l'enfant se réveillera à heures fixes et s'habituerà à dormir de plus en plus longtemps la nuit.

Vers le 6^e ou 7^e mois, on ne donnera plus les repas que toutes les 3 ou 4 heures, soit 6 repas par jour.

Après chaque repas, la bouche de l'enfant sera nettoyée ainsi que ses lèvres, avec un linge aseptique.

Les petits enfants crient ou parce qu'ils ont faim ou parce qu'ils souffrent ou encore parce qu'ils sont mouillés; si donc ils sont au sec, ne sont pas malades et ont un repas suffisant, il faut les laisser crier!

Quand une mère est en bonne santé elle doit toujours nourrir son enfant, malheureusement l'allaitement maternel n'est pas toujours possible; on est alors obligé d'y suppléer artificiellement.